



Institut Supérieur d'Expertise,
de FOrmation et de Recherche
des Métiers de la Santé

A photograph of three medical professionals in a clinical setting. A woman in a white lab coat with a stethoscope is looking towards a man in blue scrubs who is speaking and gesturing with his hands. Another man is partially visible on the left. They are sitting at a table with a glass of water and a notebook.

Praticien réflexif en ETP
« Adoptez une posture
réflexive en ETP » -
Cycle 2021

Complément de formation



CERFEP

CENTRE DE RESSOURCES
ET DE FORMATION À L'ÉDUCATION
DU PATIENT

Notamment spécialisé en Education Thérapeutique du Patient, le CERFEP accompagne, conseille et forme les professionnels et acteurs de santé afin de les aider à maintenir et/ou améliorer la qualité de vie des patients atteints de maladie(s) chronique(s) et de leur entourage. Des programmes de formation continue ont été spécifiquement développés à cet effet.

Le CERFEP est une marque de l'ISEFORM Santé créé à l'initiative de Santély.



Sommaire

Première partie

Programme de formation hors DPC 5

Avant-propos

Objectifs

Compétences visées

Public visé

Principes et modalités pédagogiques

Validation de la formation

Organisation

Comité pédagogique

Liste prévisionnelle des intervenants

Calendrier

Renseignements pratiques et inscription

Deuxième partie

Budget du programme de formation..... 11

Troisième partie

L'ISEFORM Santé 12

Contact

Nadège BRAUN

Responsable Formation Continue

Tél. 03 20 16 03 60

ISEFORM Santé

Parc Eurasanté

351 rue Ambroise Paré

59120 LOOS

Tél. +33 (0)3.20 16 03 60

Fax +33 (0)3 20 97 39 06

formation@iseformsante.fr



Première partie

Programme de formation hors DPC

Avant-Propos

Définition

L'Éducation Thérapeutique du Patient (ETP) vise à aider les patients à acquérir ou maintenir les compétences dont ils ont besoin pour gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique. Elle fait partie intégrante et de façon permanente de la prise en charge du patient.

Elle comprend des activités organisées, y compris un soutien psychosocial, conçues pour rendre les patients conscients et informés de leur maladie, des soins, de l'organisation et des procédures hospitalières, et des comportements liés à la santé et la maladie. Ceci a pour but de les aider ainsi que leurs familles et/ou entourage à comprendre la maladie et leur traitement, collaborer ensemble et assumer leurs responsabilités dans leur prise en charge, dans le but de les aider à maintenir et améliorer leur qualité de vie (OMS-98/HAS-INPES-2007).

L'éducation thérapeutique s'inscrit dans le parcours de soin du patient. Elle a pour objectif de rendre le patient plus autonome en facilitant son adhésion aux traitements prescrits et en améliorant sa qualité de vie. Elle n'est pas opposable au malade et ne peut conditionner le taux de remboursement de ses actes et des médicaments afférents à sa maladie (Art. 84 de la Loi HPST 2009 - Art. L.1661-1 du Code de la Santé Publique).

Enjeux

Les recommandations, lois et règlements en matière de santé, tant européens que français, témoignent d'une volonté des pouvoirs publics d'inscrire l'Éducation pour la santé et l'Éducation du patient dans le processus d'évolution et de modernisation du système de soins.

L'Éducation thérapeutique du patient concerne prioritairement mais non exclusivement, aujourd'hui, les maladies chroniques et associe les professionnels de santé exerçant en établissements de santé et en secteur ambulatoire autant que les patients et leur environnement familial, social et culturel. Elle apparaît comme l'un des critères d'évaluation de la qualité des soins.

La construction du dispositif de formation se réfère aux recommandations de l'OMS-1998, à celles de l'HAS-INPES (2007) ainsi qu'aux textes relatifs aux compétences, programmes et cahier des charges en Education thérapeutique du patient (Décrets-Arrêtés 2010-2013-2014-2015, Référentiels INPES-2013).

Objectifs

Ce complément de formation permet de devenir praticien réflexif en ETP.

Afin de répondre à l'objectif général qui est d'optimiser les ressources des patients atteints de maladie chronique, la formation vise à développer la professionnalité des praticiens en mettant l'éducation thérapeutique à l'épreuve de leur pratique.

Compétences visées

La plupart de ces compétences sont définies dans le décret n°2013-449 du 31 mai 2013 et dans l'annexe 1 de l'arrêté du 31 mai 2013 modifiant l'arrêté du 2 août 2010 relatif aux compétences requises pour dispenser l'ETP.

Il s'agit de compétences :

- > organisationnelles permettant de planifier des actions et de conduire un projet d'ETP
- > réflexives et éthiques favorisant l'empowerment des personnes accompagnées. Dire que l'éducation thérapeutique vise l'empowerment, c'est envisager l'ETP comme un processus par lequel un patient augmente sa capacité à identifier et satisfaire ses besoins, à résoudre ses problèmes et mobiliser ses ressources de manière à avoir le sentiment de contrôler sa propre vie.

Compétences spécifiques

- > Intégrer l'ETP dans sa pratique clinique
- > Renforcer sa posture réflexive et éthique pour questionner son agir
- > Mettre sa pratique en projet

Public visé

Il s'agit d'une formation professionnelle destinée aux **acteurs et professionnels de santé** (professions médicales et paramédicales) :

- > **investis dans un projet d'ETP ou un projet à venir**
- > qui peuvent être impliqués à différents niveaux (en lien direct avec le patient et/ou coordonnateur)
- > **ayant validé une formation de 42 heures en ETP**

Une commission procède à la validation des inscriptions dans la formation.

Comme le précise le décret 2010-906 du 2 août 2010 modifié, l'ETP peut être dispensée par les professionnels de santé, avec le concours d'autres professionnels (psychologues, assistants de service social, éducateurs, médiateurs, professionnels de l'activité physique adaptée, sophrologues, art-thérapeutes, socio-esthéticiennes, ...). Les membres des associations agréées et des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé peuvent participer à l'ETP dans leur champ déterminé.

Depuis l'arrêté du 14 janvier 2015¹, tous les intervenants doivent justifier des compétences en ETP.

Principes et modalités pédagogiques

L'architecture pédagogique de la formation est conçue sur la base :

- > de regroupements articulant temps de travaux en ateliers (travaux individuels, de groupe, mises en situation) avec temps de plénière (apports théoriques, débats avec les apprenants),
- > de travaux intersessions,
- > de l'élaboration d'un dossier portfolio soumis à validation pour l'obtention de l'attestation **certifiant les 70 heures de praticien réflexif en ETP**

L'animation repose sur un principe de démarche « compétences » mobilisables dans l'action. C'est pourquoi, les participants qui s'inscrivent à cette formation s'engagent à réaliser les évaluations intersessions afin de participer activement aux ateliers de retour expérientiels.

Le processus pédagogique vise à favoriser l'appropriation des théories, concepts et méthodes propres à l'ETP tout en tenant compte des réalités du terrain.

Validation de la formation

La formation est validée pour les candidats ayant :

- > suivi avec assiduité les enseignements,
- > présenté un portfolio, dossier personnalisé regroupant un ensemble de travaux significatifs :
 - qui illustre le cheminement de la personne en formation (ses progrès et différents savoirs dans un ou plusieurs domaines),
 - qui s'échelonne dans le temps,
 - qui rassemble les traces des questionnements et réflexions en lien avec sa pratique.

Le portfolio se compose des éléments suivants :

- > un écrit relatant un entretien semi-directif conduisant à la formalisation d'un DE/Bilan éducatif partagé (retranscription de 15 mn de l'entretien semi directif, analyse des points forts et des axes d'amélioration, synthèse décrivant le degré de complexité pour recueillir les besoins du patient),
- > un écrit portant sur l'évaluation de l'animation d'une séance d'éducation thérapeutique individuelle ou collective envisagée sous 2 angles : celle du praticien en ETP et celle d'un

¹ Arrêté du 14 janvier 2015 relatif au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient et à la composition du dossier de demande de leur autorisation et de leur renouvellement et modifiant l'arrêté du 2 août 2010 modifié relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient

observateur choisi (points positifs et axes d'amélioration comparés, analyse des points de convergence et de divergence),

- > un écrit réflexif (5 à 7 pages maximum) autour d'un enjeu, défini par le candidat, lié à l'accompagnement de personnes vivant avec une maladie chronique consolidé par un étayage théorique.

Une grille d'évaluation du portfolio est restituée à chaque professionnel, avec les commentaires argumentés de validation ou non validation.

Organisation

Un parcours de formation à la carte

Les inscrits à ce cycle de 4 jours rejoindront des personnes suivant le cycle complet de 10 jours (pour devenir praticien réflexif en ETP - modules 1 à 4).

Dispositif pédagogique

Un Environnement Numérique de Travail (ENT) permet la mise en ligne des documents pédagogiques, et le dépôt des travaux intersessions. Des forums permettent aux participants d'échanger entre eux, et avec les formateurs, entre les journées.

Documentation

Les personnes en formation ont accès au Centre de ressources et de documentation du CERFEP. Il intègre un réseau européen francophone de partenaires et met à la disposition du public et des étudiants de la formation :

- > Un fond documentaire spécialisé en éducation du patient (livres, revues, outils pédagogiques...)
- > Des bases de données
- > Des produits documentaires ciblés

Modalités d'évaluation du dispositif

L'évaluation concernera entre autres :

- > L'appréciation globale, le degré de satisfaction des participants concernant la formation dans son ensemble
- > L'appréciation concernant les modalités pédagogiques (précision et clarté des objectifs annoncés, pertinence par rapports aux besoins professionnels, degré d'opérationnalité des connaissances et savoir faire acquis)
- > Les apprentissages, l'acquisition des savoirs et savoir faire acquis lors des regroupements, l'implication des participants et l'intensité des échanges dans le groupe

Comité pédagogique

Le comité pédagogique se réunit à *minima* 1 fois l'an ou sur demande expresse de l'un de ses membres.

Il formule des propositions concernant :

- > L'actualisation des références et ressources proposées aux participants, et leur adaptation au regard du contexte politique et économique
- > L'adéquation entre les apports et contenus proposés lors des regroupements

Selon leur disponibilité, les membres du comité pédagogique de la formation :

- > participeront à la sélection des dossiers de candidature
- > interviendront lors des journées
- > proposeront des outils d'analyse et d'amélioration des pratiques

Composition du comité pédagogique

- > **Nicole BERTIN**, Infirmière coordinatrice en ETP – UTEP, CHRU Lille
- > **Nadège BRAUN**, Responsable Formation continue, ISEFORM Santé
- > **Sandrine BUSCAIL**, Médecin généraliste, Médecin de santé publique, formée à l'ETP, ARS
- > **Patrice DECONSTANZA**, Cadre supérieur de santé de secteur psychiatrique
- > **Anne HANQUIER**, Directrice, ISEFORM Santé
- > **Eric KRZYKALA**, Directeur, CH Wattrelos
- > **Mounia LAHKIM**, Responsable du Centre de Ressources et d'Accompagnement Pédagogique, d'Etudes et de Recherche, ISEFORM Santé
- > **Elisabeth LEHU**, Sous-directrice Parcours de prévention, ARS Hauts de France, Lille
- > **Hélène LHEUREUX**, Infirmière coordinatrice en ETP - UTEP, CH Dunkerque
- > **François Xavier YVART**, Docteur en psychologie sociale, psychologue, psychothérapeute cognitivo-comportementaliste, Service de cardiologie, SIC et de réadaptation fonctionnelle cardiaque, CH de Calais

Liste prévisionnelle des intervenants

- > **Grégory AIGUIER**, Enseignant chercheur, Centre d'Ethique Médicale (CEM), Département d'éthique de l'institut Catholique, Lille (59)
- > **Marie-Christine BELLAIS**, formatrice en ETP, infirmière de pédiatrie, CHRU Lille
- > **Laurent HOUZE**, Psychologue clinicien, psychothérapeute, centre de réadaptation fonctionnelle Les hautois, Oignies (59)
- > **Diane MUSHITS**, patiente intervenante, volontaire Association Aides
- > **François Xavier YVART**, Docteur en psychologie sociale, psychologue, psychothérapeute cognitivo-comportementaliste, Service de cardiologie, SIC et de réadaptation fonctionnelle cardiaque, CH de Calais (62)

Calendrier

Session	Dates
Module 3	15 et 16 avril 2021
Module 4	17 et 18 juin 2021

Le Cerfep se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler ou de reporter la prestation jusqu'à 15 jours avant la date de déroulement prévue et s'engage à en informer le client.

Renseignements pratiques et inscription

Tous les renseignements utiles (programme prévisionnel, calendrier, ...) sont consultables sur le site du Cerfep (www.crrcetp.fr/formation/formations-cerfep).

Les dossiers de candidature (téléchargeables sur le site) dûment remplis sont à envoyer à :

ISEFORM Santé - CERFEP
Parc Eurasanté
351 rue Ambroise Paré
59120 LOOS

L'ensemble de la formation se déroulera dans les locaux de l'ISEFORM Santé.



Deuxième partie

Budget du programme de formation

Les professionnels peuvent s'inscrire dans la formation au titre du Plan de développement des compétences de leur établissement ou à titre individuel : **500 Euros**



Troisième partie

L'ISEFORM Santé

Créé à l'initiative de Santélylys, l'ISEFORM Santé, Institut Supérieur d'Expertise, de FOrmation et de Recherche des Métiers de la Santé, propose une offre complète de formation et d'accompagnement des carrières adaptée aux besoins, aux niveaux de compétences et aux attentes des professionnels d'aujourd'hui et de demain.

L'ISEFORM Santé propose :

- > Une offre de formation privée non lucrative innovante et globale
- > Une offre de formation personnalisée
- > Une offre de ressources et d'accompagnement pédagogique, Études et Recherche en santé
- > Une offre d'accompagnement des carrières

Une offre de formation personnalisée

L'ISEFORM Santé s'appuie sur **six marques de formation** permettant de proposer une offre complète, structurée et adaptée aux besoins des professionnels en activité et en devenir.

- > Santélylys
- > IMSAD –Institut des Métiers de la Santé A domicile-
- > Maison du diabète et des maladies chroniques
- > Stratélylys
- > Kidilys
- > CERFEP

Un engagement qualité



Santélyls est enregistré au Datadock sous le numéro 0030264



Santélyls est organisme habilité à dispenser des programmes de DPC (N°1429)



Santélyls a été évalué et déclaré conforme au référentiel « Conformité en formation professionnelle » par AFNOR Certification



Santélyls a reçu la certification ISO 9001 pour le département formation continue, l'IFSI et l'IFAS

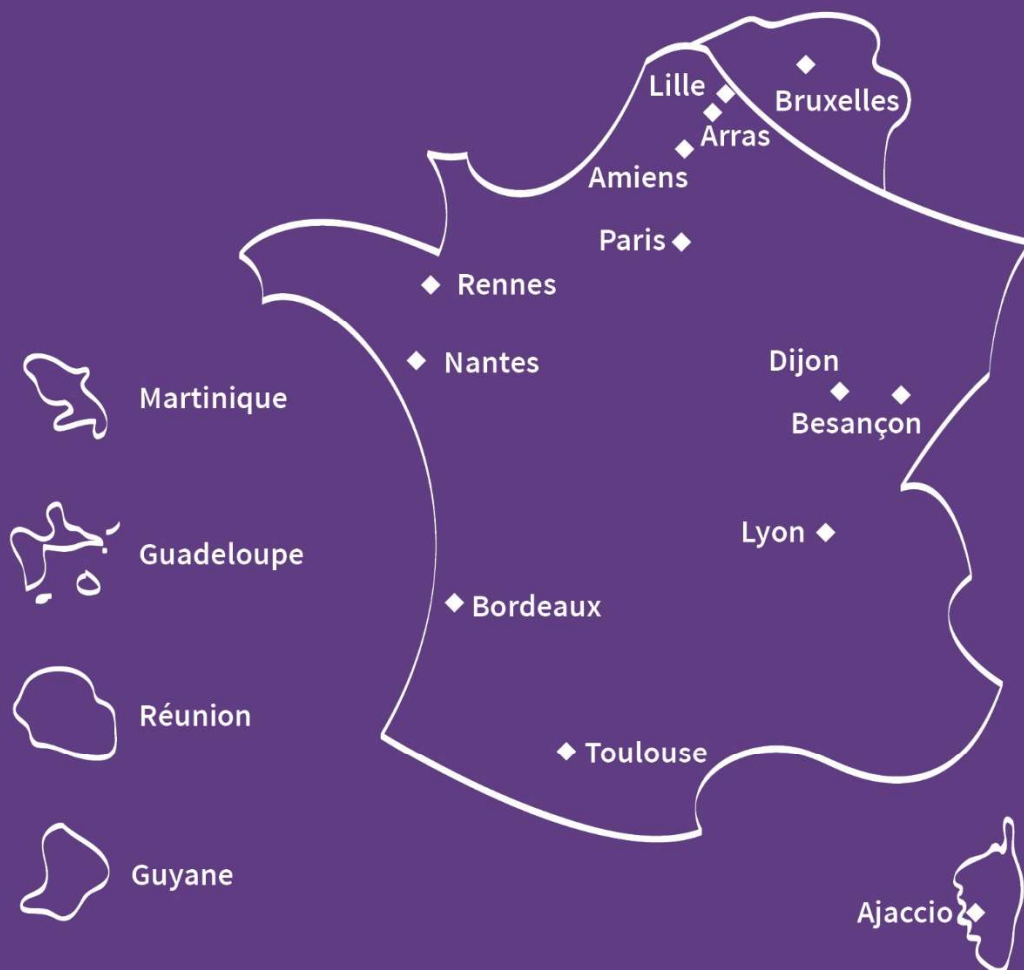
À propos de Santélyls

Reconnu d'utilité publique, **Santélyls** est un établissement à but non lucratif spécialisé dans la santé, le maintien à domicile et la formation.

Coordination, prévention, éducation, hospitalisation, soins, accompagnement, technologie, télémédecine et télésuivi, à domicile et en unité de proximité : la vocation de Santélyls est de trouver une solution à domicile, quel que soit l'âge, le niveau de dépendance et l'état de santé du patient souffrant d'une pathologie chronique (insuffisance rénale, insuffisance respiratoire, diabète...) ou d'un cancer.

Formation en soins infirmiers, formation d'aides-soignants, formation continue, Centre d'expertise en Education Thérapeutique du Patient... Santélyls forme les professionnels de santé de demain au travers de son Institut Supérieur d'Expertise, de FORMation et de Recherche des Métiers de la Santé, l'ISEFORM Santé.

Enfin, Santélyls conduit des travaux de recherche au travers de son pôle Recherche, Etudes, Evaluations, Valorisation, Innovation (REEVI).



AMIENS

73 avenue d'Italie
Z.A.C. Vallée des Vignes
80000 AMIENS

ARRAS

5 rue Gay Lussac
62000 DAINVILLE

BESANÇON

4 rue Edouard Branly
25000 BESANÇON

BRUXELLES

Rue de la Consolation 83
B-1030 BRUXELLES

DIJON

4 rue de la Brot
21850 SAINT-APOLLINAIRE

LILLE

351 rue Ambroise Paré
59120 LOOS

LYON

Bâtiment Brotteaux
132 rue Bossuet
69006 LYON

PARIS

101 rue de Tolbiac
75654 PARIS Cedex 13

03 20 16 03 60
contact@iseformsante.fr

L'ISEFORM SANTÉ a été créé à l'initiative de Santély

ISEFORM
SANTÉ / Institut Supérieur d'Expertise,
de Formation et de Recherche
des Métiers de la Santé

351 rue Ambroise Paré - 59120 LOOS - Tél. 03 20 16 03 60 - www.iseformsante.fr

Le CERFEP est une marque de l'ISEFORM SANTÉ

CERFEP
Éducation du Patient